

FONDS EUROPÉENS

2014-2020

FEADER

NOTICE RELATIVE AUX OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

Les clés d'une
communication réussie
sur les fonds européens



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

TABLE DES MATIÈRES



LA COMMUNICATION, UNE OBLIGATION 3

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE 4

COMMENT INDIQUER LE SOUTIEN DE L'EUROPE 5



LA COMMUNICATION... UNE OBLIGATION



La publicité de l'Union européenne est une obligation pour les bénéficiaires d'une subvention européenne qui s'inscrit dans un cadre réglementaire.

LES RÈGLEMENTS (UE)

- ★ n° 1303/2013 du 17 décembre 2013 relatif aux FEDER, FSE, FEADER et FEAMP,
- ★ n° 821/2014 du 28 juillet 2014 portant modalités d'application du règlement n° 1303/2013
- ★ n°808/2014 du 17 juillet 2014 relatif au FEADER modifié par le règlement n°2016/669 du 28 avril 2016

Cette obligation vous engage à informer les personnes concernées par votre projet (vos partenaires et plus généralement, le grand public) de la participation communautaire au financement de votre projet.

Vous devrez fournir la preuve de cet engagement lors de la demande de paiement du solde de votre aide et la garder en cas de contrôle (photo ou tout autre support adéquat témoignant de la mesure prise). Le non-respect de l'obligation de publicité pourra entraîner le reversement de votre subvention européenne.

Votre projet sera répertorié dans une liste mentionnant tous les bénéficiaires de fonds européens. Celle-ci sera ensuite publiée par voie électronique. Le nom (pour les personnes morales) et les caractéristiques du projet seront ainsi présentés.





TOUT AU LONG DE LA VIE DU PROJET VOUS DEVEZ INDiquer LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

PENDANT la réalisation du projet

APRÈS la réalisation
du projet



- 1** L'emblème de l'Europe, la mention:
« L'Union européenne et le fonds
européen agricole pour le développe-
ment rural »

- 2** Affiche A3

- 3** Panneau
temporaire

- 4** Plaque
permanente

- 5** Site WEB

Subvention FEADER

*Pour tous les projets, jusqu'à
500 000 euros d'aide publique*



Non obligatoire

Non obligatoire



*Pour les bénéficiaires
du Programme Leader :
afficher le Logo LEADER*

*Pour tous les projets, au-delà de
500 000 euros d'aide publique*



COMMENT INDiquer LE SOUTIEN DE L'EUROPE

1 -AFFICHER L'EMBLÈME ET LES MENTIONS OBLIGATOIRES

TOUTES VOS ACTIONS D'INFORMATIONS ET SUPPORTS DE COMMUNICATION DEVONT COMPORTER LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- ➔ L'emblème européen (drapeau) accompagné de la mention « UNION EUROPÉENNE » et « L'Europe investit dans les zones rurales ». (*)



- ➔ La mention du fonds concerné écrit en toutes lettres (Exemple à droite) : Cette mention ne s'applique pas sur les petits objets promotionnels.

Attention :

lorsque votre action d'information ou de communication **concerne plusieurs projets soutenus par plusieurs fonds européens**, il sera nécessaire de faire référence aux Fonds européens structurels et d'investissement, tel que qu'illustré à droite.



- ➔ Lorsque votre action d'information ou de communication concerne **plusieurs projets soutenus par plusieurs fonds européens**, il sera nécessaire de faire référence aux Fonds européens structurels et d'investissement européen tel que mentionné ci-contre :



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européens
Structurels
et d'Investissement

- ➔ Lorsque votre **projet est soutenu au titre du programme LEADER**, il sera nécessaire d'afficher le logo LEADER



Si d'autres logos sont affichés en plus de l'emblème de l'Union européenne, ce dernier aura **au moins la même taille** en hauteur et en largeur, **que le plus grand des autres logos**.

(*) La présence du logo de la Région Nouvelle-Aquitaine, aux côtés de l'emblème de l'Union européenne, vient illustrer le rôle de la Région, autorité de gestion des fonds européens.

COMMENT INDIQUER LE SOUTIEN DE L'EUROPE

2 – APPOSER UNE AFFICHE A3

L’AFFICHE EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES PROJETS FINANCÉS PAR L’EUROPE.



- Cette affiche devra être placée **dans les locaux du Groupement d'Action Locale, dans un lieu aisément visible par le public**, tel que l'entrée d'un bâtiment.
- Elle devra mentionner des informations sur le projet **en mettant en évidence le soutien financier de l'Europe**.

Exemple : Affiche concernant les projets soutenus dans le cadre du programme LEADER.

3 - MENTIONNER LE SOUTIEN DE L'EUROPE SUR LE PANNEAU DE CHANTIER

LE PANNEAU DE CHANTIER EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES PROJETS DONT LA PARTICIPATION PUBLIQUE EST SUPÉRIEURE A 500 000 EUROS, POUR LE FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES ET DE CONSTRUCTIONS.

→ Exemple de panneau de chantier

- Le panneau sera placé sur le site durant toute la durée des travaux.
- Le panneau sera remplacé dans les 3 mois après la fin des travaux par une plaque ou un panneau permanent.
- Le matériel des panneaux est à votre appréciation (plastique, métal, bois...).

25% du panneau doit être réservé à l'intitulé de l'opération, l'objectif, l'emblème de l'Europe, la mention «Union européenne» et le fonds européen concerné.

Les logos des partenaires co-financeurs peuvent être affichés au bas du panneau. Leur taille restera inférieure ou égale à celle des logosexistants.

LES LOGOS ET LES AFFICHES SONT TÉLÉCHARGEABLES
sur le site www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

COMMENT INDiquer LE SOUTIEN DE L'EUROPE



4 - APPoser UNE PLAQUE PERMANENTE au-delà de 500 000€ d'aides publiques

LA PLAQUE PERMANENTE EST OBLIGATOIRE POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT MATÉRIEL. ELLE MET EN ÉVIDENCE LE SOUTIEN FINANCIER DE L'EUROPE ET INFORME SUR LE PROJET.



➔ Modèle de plaque permanente à réaliser (matériau à votre appréciation: plastique, métal, bois...).

➔ La plaque permanente devra **remplacer le panneau de chantier au plus tard 3 mois après l'achèvement du projet.**

Les logos des partenaires co-financeurs peuvent être affichés au bas de la plaque. Leur taille restera inférieure ou égale à celle des logos existants.

Exemple : Affiche concernant les projets soutenus dans le cadre du programme LEADER.

25% de la plaque doit être réservé à l'intitulé de l'opération, l'objectif, l'emblème de l'Europe, la mention «Union européenne» et le fonds européen concerné.

L'INTERVENTION DE L'EUROPE EST IMPORTANTE SUR LE TERRITOIRE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE. LA RÉGION SOUHAITE RENFORCER CETTE VISIBILITÉ AUPRÈS DES HABITANTS.

C'EST POURQUOI ET AU-DELÀ DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES, LA RÉGION MET À DISPOSITION UNE PLAQUE GÉNÉRIQUE.

➔ Elle est **mise à votre disposition prioritairement** pour les **projets d'investissement en faveur du développement local** (Mesures 6 et 7).

➔ Elle peut être obtenue sur demande auprès des services de la Région, de votre site (Limoges, Poitiers ou Bordeaux).



PLAQUE GÉNÉRIQUE



PENSEZ À PRENDRE EN PHOTO LE PANNEAU DE CHANTIER ET LA PLAQUE OBLIGATOIRE. ELLES VOUS SERONT DEMANDÉES POUR LE PAIEMENT DE VOTRE SUBVENTION.



COMMENT INDiquer LE SOUTIEN DE L'EUROPE



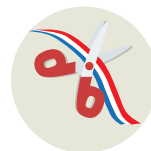
5 – INFORMER SUR LE SITE WEB

- ➔ Si vous avez un site Web, vous devez faire figurer **la description succincte de votre projet**, la mention du **fonds qui vous a soutenu** ainsi que **l'emblème et la mention de l'Union européenne**. Ces renseignements seront **visibles dès l'arrivée** sur le site sans que l'utilisateur n'ait besoin de faire défiler la page.

Evènements tels que festivals, formations : assurez vous que le public participant à toute manifestation soutenue par l'Europe (événements culturels, sportifs, formations, séminaires,...) soit **informé de ce financement**. **Tous les documents** destinés au public ou aux participants **doivent mentionner le soutien européen** (présence de l'emblème, mention sur les diaporamas, les feuilles de présence, les brochures).



**SI VOTRE PROJET FAIT L'OBJET D'UNE INAUGURATION,
PENSEZ À EN INFORMER VOTRE CORRESPONDANT EUROPE**



Correspondants communication à votre disposition

Site de Bordeaux

✉ serge.rodriquez@nouvelle-aquitaine.fr

☎ 05 57 57 51 33

Site de Limoges

✉ sandra.jung@nouvelle-aquitaine.fr

☎ 05-87-21-30-94

Site de Poitiers

✉ vincent.ruault@nouvelle-aquitaine.fr

☎ 05-16-01-40-49

www.europe-en-nouvelle-aquitaine.fr

Ce document est cofinancé par l'Union européenne avec
les fonds européens structurels et d'investissement

